

SOCIÉTÉ ANONYME
DE L'USINE DU FRANCOIS

Au capital de 11.190.000 francs

R. C. Fort-de-France N° 101



RAPPORT

PRÉSENTÉ

A l'Assemblée Générale des Actionnaires

du Lundi 25 Avril 1955

sur les comptes de l'Exercice 1953-1954

par l'Administrateur et les Commissaires aux comptes



FORT-DE-FRANCE
Imp. du Courrier
1955

039/039

**SOCIÉTÉ ANONYME
DE L'USINE DU FRANCOIS**

Au capital de 11.190.000 francs

R. C. Fort-de-France N° 101



REGISTRATION OF THE REGISTERED

THE REGISTERED
OF THE REGISTERED
OF THE REGISTERED
OF THE REGISTERED

S. A.

USINE DU FRANCOIS

Messieurs,

L'exercice 1953-1954 dont je vous présente les comptes aujourd'hui, marque la deuxième année de redressement de la situation de notre Société.

Le tonnage de cannes manipulées s'est élevé à : 65.663.710 k.

La balance du compte PERTES & PROFITS ressort en bénéfices. à

Frs	15.635.641
---------------	------------

Je vous propose d'affecter une partie de cette somme à l'extinction de nos pertes antérieures et à l'amortissement du matériel, ce qui nous est possible de faire en franchise d'impôt. Nous aurions ainsi :

Profits et Pertes antérieurs :	10.181.846	
Amortissement du matériel :	<u>4.267.038</u>	<u>14.448.88</u>
Solde de Frs. :		1.186.757
A prévoir : impôt sur les Sociétés	304.403	
réserve légale :	<u>59.338</u>	<u>363.741</u>
Reliquat :		823.016

que je vous offre de reporter à nouveau.

l'Administrateur,

LÉON HAYOT

USINE DU FRANCO

RECETTES

La récolte du centre a été de	65.663.710 k.	
dont manipulé pour compte tiers	<u>14.760.860</u>	50.902.850 k.
Il a été fabriqué en sucre	52.774 qx	
dont revenant aux tiers	11.862	40.912 qx
Et en rhum	1.366.060 l.	
dont revenant aux tiers	<u>295.215</u>	1.070.815 l.

Les SUCRES et les RHUMS ont donné les recettes suivantes :

SUCRES exportation :

44.940 s. réalisés pour 275.653.657

A ajouter :

Rembous. avaries : 3.500.246

Détaxe de dist. : 20.223.000

Emballage : 3.055.920 26.579.166

302.232.823

A déduire :

Taxe de Stokage : 2.921.100

Frais bancaires : 1.405.224

Redevance CTC : 1.123.500

Caisse export : 4.494.000 9.943.824

229.288.999

A déduire :

Revenant aux cannes des tiers : 55.440.311 236.848.688

Consommation locale et Us. Industriels :

4.004 s. vendus pour 27.194.697

492 s. restant, estimés à 6.650 : 3.271.800

30.466.497

267.315.185

RHUMS Exportation :

195.240 L. réalisés 20.055.756

Consommation locale :

19.377 L. 1.213.044

Hors Contingent :

634.845 420.228 L. 14.924.666

36.193.466

A réaliser :

Exportation : 285.000 L. est. à 100f 28.500.000

Cons. locale : 44.000 - 60 2.640.000

436.000 Hors Contin : 107.000 - 35 3.745.000

71.078.466

1070.845

MÉLASSES

4.020 L. 100.521

TOTAL des recettes : 338.494.172

Répartition des Recettes après complète réalisation des produits estimés

FOURNISSEURS 60 % 203.096.504

USINE 40 % 135.397.668

338.494.172

IS EXERCICE 1953-1954

DÉPENSES

Part. des Recettes revenant à l'Usine :	135.397.668	
Opération Cannes	<u>34.426.411</u>	169.824.079
A déduire :		
Salaire et appointements	47.242.474 X	
Charges Sociales et assur. du personnel	13.557.754	
Réparations et Entretien	13.150.077 Y	
Entretien des voies ferrées	1.326.154 X	
Assurance c. Incendie et Cyclone	663.909	
Frais généraux	9.842.559	
Frais divers de sucrerie	1.859.231	
Transport de cannes	9.280.868	
Electricité	2.375.904	
Chargement et transport sucre et rhum	12.929.761	
Approvisionnements et logement des su.	13.078.062	
Approv. et combustible par la Rhu.	2.927.518	
Frais aux approvisionnements reçus	2.378.347	
Matériel Roulant, cpte Exploitation	3.914.380	
Impositions et patentes	3.844.907	
Amortissements	<u>10.020.613</u>	148.402.518
	Balance	<u>21.421.561</u>

PERTES & PROFITS

DÉBIT			CRÉDIT
Intérêts	7.583.770	Profits divers	2.291.653
Contribution à la reconstruction	493.803	Balance ci-dessus	21.421.561
Balance	15.633.641		
	<u>23.713.241</u>		<u>23.713.214</u>

BILAN DE LA SOCIÉTÉ ANONYME DE L'USINE

Immobilisations	80.777.606
Disponibilités	3.399.525
Stoks	42.707.987
Approvisionnements	24.094.135
Comptes d'ordre	3.279.249
Valeurs engagées	473.084
Débiteurs divers	102.802.938
Pertes et Profits	10.181.846
	267.716.370

118.102.518
21.421.501

Pertes & Profits

CREDIT	DEBIT
Profits divers	
Pertes diverses	

DU FRANCOIS AU 31 OCTOBRE 1954

Capital	11.190.000
Réserves	482.760
Amortissements	30.414.913
Comptes d'ordre	631.425
Créanciers divers	209.361.631
Pertes et Profits	15.635.641
	<hr/>
	267.716.370

RAPPORT

des commissaires aux comptes

.....

Messieurs,

Nous avons l'honneur, en accomplissement de notre mission, de vous présenter notre rapport sur l'exercice prenant fin le 31 Octobre 1954.

Dans les délais légaux, nous avons eu communication des livres et pièces comptables et nous avons pu en constater la parfaite concordance. Le bilan qui vous est présenté, résume bien les opérations de l'exercice.

Vous aurez à vous prononcer sur l'acquisition d'une propriété inscrite en immobilisations pour : 8 657.500, —, qui se sont également augmentées de la valeur d'un pont roulant et du matériel agricole nécessaire aux cultures du centre.

Les stocks ont diminué par rapport à l'année dernière, mais les approvisionnements ont augmenté, maintenant cependant le total de ces deux postes de réalisables sensiblement au même niveau.

Une nouvelle rubrique a paru sous la dénomination de valeurs engagées qui enregistre les dépêches faites pour la préparation des cultures de votre habitation.

Les amortissements sont dotés normalement couvrant vos immobilisations dans la proportion de 42 935 %.

L'augmentation de tonnage qu'a manipulé votre Société et qu'elle doit manipuler cette année, doit permettre une amélioration de votre trésorerie.

Nous n'avons aucune observation à formuler sur la situation qui vous est présentée et vous demandons d'accorder à votre administrateur le quitus qu'il vous réclame.

Fort-de France, le 2 Mars 1955

TH. de REYNAL

Agréé par la Cour d'Appel de la Martinique

GEORGES RIMBAUD

.....

RAPPORT

prévu par la loi du 8 Août 1935

.....

Messieurs,

Conformément à la loi, nous avons l'honneur de vous informer que les opérations effectuées par votre Société avec les fournisseurs avec lesquels votre Administrateur a des intérêts communs ont été traités aux conditions normales du marché au moment de leur conclusion. Ces opérations n'entraînent aucune observation de notre part.

Pour permettre de nouvelles opérations nous vous demandons à toutes fins utiles, d'autoriser votre Administrateur de traiter éventuellement avec votre Société au cours de l'exercice qui suit. des affaires dans le cadre de l'article 40 de la loi du 24 Juillet 1867.

Fort-de-France, le 2 Mars 1955

TH. DE REYNAL

GEORGES RIMBAUD

